

Déclaration préalable

19 avril 2018

Madame la Présidente,
Madame la secrétaire,
Mesdames et Messieurs les élu(e)s

Situation inédite depuis 2005 : il n'y aura pas d'accord salarial à Orange en 2018 ! Aucune organisation syndicale n'a accepté de signer l'accord proposé par la Direction.

Alors que la CFE-CGC appelait de ses vœux l'ouverture d'une nouvelle négociation, au final, la Direction a décidé seule des mesures salariales à mettre en œuvre en 2018, comme la loi l'y autorise d'ailleurs.

La CFE-CGC estimait que l'accord proposé était inacceptable ; La CFE-CGC considère que les propositions décidées unilatéralement par l'entreprise sont largement en deçà des ambitions d'un employeur qui se veut aussi digital qu'humain, et que celles-ci ne répondent pas aux attentes du personnel.

Le contexte pourtant très favorable permettait d'espérer plus :

- ◆ Des résultats financiers jugés exceptionnels (cf la communication financière),
- ◆ Un retour de la croissance : à Orange aussi, on constate un retour de la croissance y compris sur le marché français. Orange annonce les meilleurs résultats France depuis 9 ans,
- ◆ Une inflation en légère hausse.

Mais cela n'a servi qu'à justifier une augmentation du dividende de 8,3%, ce qui représente 133 millions d'euros supplémentaires pour les actionnaires, et un plan d'action juteux pour les cadres « leaders » ...

... et pour tous les autres, un budget d'augmentation qui délivre un message clair sur le non partage de la valeur.

Nous renouons ainsi avec la politique actionnariale de l'époque de Didier Lombard, puisque nous allons payer plus de dividendes que nous n'avons fait de bénéfice net.

Bien que les personnels aient fourni des efforts importants (baisse des effectifs, surcharge de travail, réorganisation permanentes qui impactent les conditions de travail) qui méritaient d'être récompensés, l'entreprise choisit de verser plus à ses actionnaires plutôt que de valoriser ses salariés.

La CFE-CGC ne peut se satisfaire d'une telle politique salariale : politique salariale amputée par une distribution court-termiste de la valeur créée vers les actionnaires, politique salariale inique et inacceptable vue des salariés s'agissant du plan de distribution d'actions vers les cadres leaders.

Je vous remercie pour votre attention